

À l'attention de  
M. Alex Bodry, Président du LSAP  
M. Lucien Lux, Président du Groupe Parlementaire LSAP  
Membres du Comité directeur du LSAP

Luxembourg, le 10 juin 2013

Chers Camarades Présidents du Parti et du Groupe parlementaire,  
Chers Camarades du Comité directeur du Parti,

Nous avons pris connaissance avec consternation des révélations concernant les tentatives plus ou moins insistantes de l'ancien ministre de la Justice, Luc Frieden, à faire classer l'affaire « Bommeleeër » entre 2002 et 2007, suite à la reprise de l'enquête à l'initiative du Procureur Général Robert Biever. Nous pensons qu'il n'y aucune raison de douter des paroles ni de Monsieur Biever, ni de Madame Doris Woltz qui ont clairement confirmé que Luc Frieden leur avait fortement suggéré de s'abstenir de continuer les poursuites dans le dossier concerné.

Ces développements s'ajoutent aux graves et manifestes dysfonctionnements au sein du SREL, dont les membres se sont livrés à des actes innommables d'intrigues, d'enrichissement privé aux dépens de l'intérêt public, d'espionnage de leur supérieur hiérarchique et de surveillance et de tentative de déstabilisation (aux dires de l'intéressé à Radio 100,7) du Procureur Général au plus fort de l'enquête dans l'affaire Bommeleeër en 2006-2007. Faut-il le rappeler, la « culture maison » du SREL s'est construite depuis 1979 sans interruption sous la responsabilité de Premiers Ministres CSV. Il y a aussi une responsabilité politique à permettre le développement d'un tel Etat dans l'Etat.

Les affaires Frieden et SREL constituent à notre avis des scandales qui devraient, dans n'importe quel Etat de droit, conduire à la démission du moins des ministres concernés. En l'occurrence, les pressions exercées, aux dires du Procureur Général, par son ministre de tutelle de l'époque, constituent une immixtion dans le fonctionnement de la justice pénale que nous considérons comme particulièrement choquante. Faut-il rappeler qu'une jurisprudence constante dans le cadre de l'article 19 du Code d'instruction criminelle affirme hautement et clairement que « si le ministre de la Justice peut ordonner au ministère public d'engager une poursuite pénale, il ne peut en aucun cas (!) lui donner des ordres astreignants ou péremptoires de s'abstenir d'une poursuite déterminée. Ch. des mises 24 janvier 1972, 22, 110. » ? Un véritable Etat de droit demande surtout la primauté du droit tel que voté par le parlement et interprété par les tribunaux, auquel même la puissance publique et donc même un ministre CSV doit se soumettre. Il implique l'existence d'une séparation des pouvoirs et par conséquent d'une justice indépendante.

La surveillance du Procureur d'Etat et sa tentative de déstabilisation par des éléments du SREL, à la supposer vraie, établiraient un lien particulièrement dérangeant entre l'attitude négative du Ministre de la Justice de l'époque d'une part, les tentatives d'obstruction de l'enquête d'autre part, et, en fin de compte, le rôle de certains éléments du SREL. L'ensemble de ces affaires nous amènent, en tant que membres du LSAP, à nous interroger sur

l'opportunité de continuer la coalition avec le CSV si ce dernier insiste sur le maintien du Ministre Luc Frieden, que nous considérons comme intenable, au Gouvernement. Du moins, dans cette affaire, il ne pourra pas faire confirmer – aux frais de l'Etat - par ses copains de PwC, que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Comme vous le savez bien, la tradition du LSAP en matière de justice est toute différente. Le regretté Ministre de la justice socialiste Robert Krieps (1974-79 et 1984-89), qui contrairement au Ministre Frieden, a su développer des réformes dans le domaine de la justice, est devenu au Luxembourg un symbole d'un Etat de droit moderne et humain.<sup>1</sup> Les Luxembourgeois sont aujourd'hui choqués des révélations, toujours plus rocambolesques, qu'ils découvrent presque quotidiennement par la presse. Nous pensons que le LSAP doit se distancer de la manière la plus ferme et la plus formelle de ces pratiques, en affirmant que ces dernières ne sont en aucun cas compatibles avec notre vision de l'administration judiciaire et policière.

Nous sommes d'avis que le LSAP devrait non seulement dénoncer clairement et publiquement les pratiques révélées ces derniers temps, mais qu'il devrait en outre intervenir auprès de son partenaire de coalition pour exiger le retrait du Ministre Frieden. Si notre partenaire de coalition devait persister à maintenir M. Frieden, nous nous demandons s'il ne conviendrait pas d'interroger la base de notre parti sur l'opportunité du maintien du LSAP au sein de l'actuelle coalition.

Nous souhaitons que toute la lumière soit faite et que les conséquences politiques en soient tirées. Le LSAP, fidèle défenseur d'un Etat de droit irréprochable et d'une démocratie forte, ne devrait pas cautionner les compromissions et secrets d'Etat nauséabonds nés de l'Etat-CSV !

Salutations socialistes,

Taina Bofferding

Franz Fayot

Régis Moes

---

<sup>1</sup> "Luxemburg, so sieht es der Minister, soll ein moderner Rechtsstaat werden. Und in dieser Hinsicht wurde in den vergangenen Jahren viel Arbeit geleistet. Noch stehen wichtige Probleme auf der Tagesordnung, die in den kommenden Monaten zur Diskussion stehen werden. So die Frage der Schwangerschaftsunterbrechung, die Abschaffung des Spitzeldienstes und die Frage der Todesstrafe." DURLET Romain, *Eine Justizpolitik für den Bürger, mit dem Bürger - „t“-Gespräch mit Minister Robert Krieps über drei Jahre Aktivität im Justizministerium*, in: Tageblatt 13. Oktober 1977.